



Décembre 2020 - Lettre d'actualité des services de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine

Le mot de Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine



Depuis le 15 décembre, la France est entrée dans une nouvelle phase d'assouplissement du confinement. Désormais les attestations ne sont plus obligatoires en journée et les déplacements entre régions sont autorisés. Néanmoins, le virus circule toujours. C'est la raison pour laquelle un couvre-feu a été mis en place entre 20h et 6h sur tout le territoire national à l'exception du réveillon du 24 décembre prochain. Les lieux accueillants du public demeurent fermés et les rassemblements sur la voie publique restent interdits. Ces mesures difficiles doivent nous permettre de limiter la circulation du virus. Il est essentiel de rester prudent et vigilant, notamment en présence d'une personne fragile, et de respecter strictement les gestes barrières. Je sais pouvoir compter sur le sens des responsabilités de chacun car c'est ensemble que nous remporterons cette bataille contre le virus.

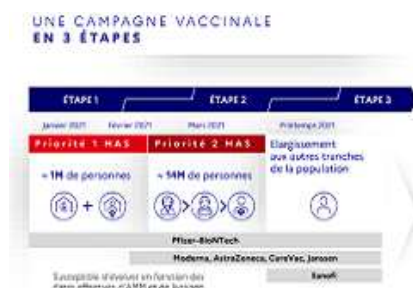
[Plus d'informations sur les mesures de votre département](#)

--



Actualité de l'État

Vaccins COVID19 : phase de concertation avec l'ensemble des acteurs de santé



Dans un contexte de déploiement des premiers vaccins COVID19 début 2021, la préfecture de région et l'ARS Nouvelle-Aquitaine concertent les acteurs locaux ainsi que la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) pour adapter au mieux la stratégie nationale de vaccination aux spécificités de notre région. L'objectif est d'anticiper au mieux les différentes phases de déploiement des vaccins.

[En savoir plus sur le déploiement de la stratégie vaccinale](#)

Comité régional de suivi du plan France Relance



La préfecture de région, la DRFiP et le conseil régional ont installé ce mois-ci le comité régional de suivi des mesures du plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine. Dialogue et concertation la plus large possible avec tous les acteurs seront les maîtres-mots de la méthodologie de l'État et du conseil régional dans la mise en œuvre du plan doté de 100 milliards d'euros au plan national qui affiche déjà des résultats concrets en région.

[☞ Toute l'actualité France Relance en Nouvelle-Aquitaine](#)

--

Cohésion sociale



Plan hiver : l'État renforce son dispositif de protection des plus fragiles en Nouvelle-Aquitaine



Durant l'hiver, les services de l'État renforcent leurs efforts pour venir en aide aux personnes sans abri et en situation de précarité. D'ores et déjà, 1123 places ont été ouvertes en Nouvelle-Aquitaine en complément du parc d'hébergement pérenne qui s'élève aujourd'hui à 12 913 places. Les maraudes et les accueils de jour sont également renforcés pour protéger les plus fragiles.

[☞ Tous les chiffres](#)

51 lauréats de l'appel à projets exceptionnel de lutte contre la pauvreté



Dans le cadre d'un appel à projets exceptionnel lancé en septembre dernier et visant à prévenir et lutter contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine, l'État a décidé de soutenir 51 projets à hauteur de 1,1 millions d'euros. Les projets retenus, qui concernent tous les départements de la région et en particulier les zones de revitalisation rurale, visent à répondre aux besoins des publics en difficulté dans leur parcours vers l'insertion professionnelle et l'accès aux droits.

[☞ Consulter la liste des projets lauréats](#)

--

Economie



Signature de l'avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences



Le 11 décembre, la ministre Élisabeth BORNE a signé à Bègles (33) le premier avenant du pacte régional d'investissement dans les compétences (PIC). Avec la mise en place du plan #1jeune1solution, 58 millions d'euros supplémentaires ont été versés par l'État au conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour la formation. Ce dernier s'engage à faire évoluer l'offre de formation vers les priorités économiques, sectorielles et stratégiques de la région et à augmenter

le nombre de places disponibles pour les jeunes néo-aquitains les moins qualifiés ou en décrochage (8 400 parcours supplémentaires).

[Lire l'avenant](#)

23 lauréats du fond de modernisation automobile et aéronautique en Nouvelle-Aquitaine



Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a annoncé, le 8 décembre dernier, 5 nouveaux lauréats des fonds de soutien à la modernisation et à la diversification des filières automobile et aéronautique en Nouvelle-Aquitaine, ce qui porte désormais à 23 le nombre d'entreprises bénéficiaires dans la région. Les projets retenus bénéficieront d'une aide de l'État de 18M€ au titre du plan France Relance pour un investissement productif de 54M€.

[Plus d'informations sur les entreprises lauréates](#)

Étude INSEE : une courte saison touristique, les hôtels du littoral résistent



En Nouvelle-Aquitaine, la saison touristique d'été s'est limitée cette année à juillet et août. Face à la crise sanitaire, la clientèle provenant de l'étranger a fortement diminué faisant chuter la fréquentation des hôtels de 11 %. Malgré ce constat, les clients résidant en France ont été plus nombreux qu'à l'été 2019. Ils ont privilégié les séjours sur le littoral au détriment parfois des grandes villes qui ont vu leur fréquentation s'écrouler.

[Lire l'étude](#)

Réforme de la taxe d'habitation



Aujourd'hui, 80 % des foyers sont totalement exonérés de la taxe d'habitation sur les résidences principales en France. En Nouvelle-Aquitaine, le gain moyen s'élève en 2020 à 565 € pour les 1 780 939 foyers concernés. Pour les 20 % des foyers encore redevables, la taxe d'habitation sera réduite de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022, avant d'être totalement supprimée en 2023.

[Les chiffres par département](#)

--



Agriculture

Dispositifs en faveur du renouvellement forestier



Dans le cadre de France Relance, l'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt en direction des opérateurs économiques de la filière forêt-bois pour engager le renouvellement forestier. Doté de 150M€ au niveau national, cet AMI va permettre aux propriétaires forestiers d'investir, avec le soutien de l'État, pour adapter leurs forêts au changement climatique. Le dépôt des dossiers doit se faire avant le 7 janvier 2021 auprès de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

[Toutes les modalités de candidature](#)

En bref

→ Consulter les **lettres d'information du plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine** du mois de décembre 2020 sur [le site internet des services de l'État en Nouvelle-Aquitaine](#).

→ La région de gendarmerie et Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine s'engagent ensemble dans la lutte contre les cybermalveillances. Ce partenariat s'est traduit par [la signature d'une convention le 9 décembre](#) .

--

Suivez l'actualité des services de l'État en Nouvelle-Aquitaine et en Gironde sur les réseaux sociaux



Pour se désabonner de cette newsletter, veuillez visiter le lien suivant: [se désabonner](#)

© 2020 en Gironde